et de la Balance) et le pavage de la chaussée de cette rue, demandée par les propriétaires riverains. La dépense est de 2.700 fr. dont 1.800 fr. à la charge des propriétaires et 900 à la charge de la ville.

—— Même décision pour la rue Ingres (entre la rue Lesueur et le boulevard de Lyon). Dépenses 12.500 fr., dont 7.188 fr. 85 à la charge des propriétaires, 190 fr. à la charge de l'Electrique L. R. T., et 5.121 fr. 15 à la charge de la ville.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Vente de deux chevaux réformés. — Les chevaux « Biscuit », âgé de 18 ans, et « Brisson », âgé de 15 ans, mis en réforme, seront vendus à M. Aug. Vanderplancke, boucher, 55, rue de l'Epeule, au prix global de 735 fr.

Le harnachement des chevaux. — Est approuvé un marché de gré à gré passé avec M. Jules Carette, 15, rue Léon Allart, pour la fourniture de cuirs et articles divers nécessaires en 1913. La dépense est de 1.209 fr.

INSUFFISANCES DE CREDIT

Une série de prélèvements sont opérés sur les budgets primitif et supplémentaire de 1912, qui présentent des disponibilités suffisantes pour y parer pour insuffisance de crédits sur les articles suivants :

Pour travail supplémentaire résultant du surcroît de besogne, de l'ouverture du bureau le soir et le dimanche, le montant des dépenses du service des retraites ouvrières a dépassé le crédit prévu de 680 fr. 16.

1.758 fr. 99 pour frais du service électoral.

1.509 fr. 58 pour pensions de retraites à des employés municipaux.

965 fr. 35 pour chauffage des établissements communaux.

10.858 fr. 17 pour l'entretien des propriétés immobilières et mobilières communales (travaux neufs et grosses réparations urgents).

658 fr. 90 pour indemnités de séjour aux employés sédentaires, aux facteurs des P. T. et aux ouvriers des téléphones, par suite des renforts de personnel nécessités par l'accroissement du service postal et électrique.

2.463 fr. 52 pour contingent de la ville dans la dépense d'entretien des aliénés indigents.

1.412 fr. 25 pour secours aux familles des réservistes et territoriaux, par suite de l'appel d'un plus grand nombre de ceux-ci.

3.897 fr. 47 pour les fêtes publiques.

36.765 fr. 70 pour compléter la somme de 374.265 fr. 70 fixée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1913, comme contingent définitif de la ville de Roubaix dans les dépenses d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

LA TAXE DE REMPLACEMENT SUR LES VOITURES AUTOMOBILES

Comme chaque année, M. le Préfet du Nord a prié la Municipalité de lui faire connaître si le Conseil municipal accepte que, pour l'année courante, la taxe de remplacement d'octroi sur les voitures automobiles soit ramenée à 50 % en vertu de l'article 6 de la loi du 8 avril 1910, ou s'il entend profiter, en vue de prévenir le trouble que l'application immédiate et générale de cette mesure pourrait jeter dans le budget de la ville, de la disposition transitoire dont dispose le même article, permettant d'élever le taux de la perception jusqu'à la limite nécessaire pour maintenir le produit obtenu en 1909.

Au nom de la 5e Commission, M. Verbeurg prie le Conseil de décider que la Ville de Roubaix entend profiter, comme les années précédentes, de cette disposition transitoire.

« Toutefois, ajoute-t-il, nous devons protester très énergiquement contre cette loi qui permet à l'Etat de se réserver la faculté d'augmenter ses taxes sur les automobiles, tout en obligeant la Ville à réduire les leurs, sous prétexte que les propriétaires de ces véhicules ne peuvent être grevés de charges excessives.

» Le produit de notre taxe communale reste forcément stationnaire et la traction automobile remplaçant peu à peu la traction animale, nos ressources provenant des droits d'octroi sur les fourrages diminuent chaque année.

» Le Conseil s'associe à cette protestation et décide qu'un exemplaire de la délibération sera adressé à MM. les ministres des Finances et de l'Intérieur.

Le nouveau règlement de la Caisse municipale des retraites

EXPLICATIONS DE M. LE MAIRE
VOTE DU PROJET

M. L. Fiers donne lecture de son rapport sur cette question, rapport publié avant-hier par le « Journal de Roubaix ».

Explications de M. le Maire

Avant de mettre le projet aux voix, M. le Maire demande à fournir quelques explications.

M. le Maire. — On a prétendu que la disposition de notre projet de règlement concernant le personnel municipal avait suscité une vaine émotion dans ce personnel.

Réelle ou feinte, je demande la permission de fournir quelques explications qui montreront si cette émotion est justifiée.

D'abord, cette disposition n'est pas nouvelle. Les seuls changements apportés par notre règlement à cette question de la liquidation de la pension constituent des avantages sur les anciennes conditions. Dans la Commission médicale chargée de la 1re et de la 2e visite, nous introduisons un médecin choisi par l'intéressé. Nous réduisons à trois ans au lieu de cinq le délai de mariage des veuves.

Nous fixons à 55 ans d'âge la liquidation de la pension. Si nous consultons le projet de règlement de 1911, nous constatons qu'il ne prévoit pas d'âge. Mais nous remarquons aussi que la plupart des employés et agents municipaux demandaient la liquidation de leur pension à 56, 57, 59, 60 ans, et quelquefois à un âge plus avancé.

Vous voyez que notre projet comporte de sérieuses améliorations.

Mais ce qui nous a surtout poussés, c'est la question financière. En substituant à l'ancien système de la capitalisation absolue (y compris les retenues sur traitements, premiers douzièmes, etc.), un système plus pratique permettant d'affecter les ressources de la caisse au paiement des pensions de retraites liquidées, nous créons la possibilité pour la ville de disposer d'une somme de cent mille francs. Et lorsqu'on regarde l'avenir, que l'on envisage les dépenses sans cesse grandissantes dont la nécessité se présente, on se dit que l'on trouvera facilement l'emploi d'une telle somme.

En réfléchissant aux besoins qui croîtront toujours, nous nous sommes demandés, si, pour y parer il n'y avait pas d'autre moyen que celui auquel recourent habituellement les municipalités en pareil cas : les centimes additionnels. Et c'est ainsi que nous avons été amenés à modifier dans le sens que vous savez le règlement de la Caisse municipale des retraites.

Quant à la crainte d'une partie du personnel, vous pourrez, par les renseignements que je vais vous fournir, vous rendre compte si elle a raison d'être. Sa situation, d'après notre nouveau projet, est loin d'être inférieure.

M. Lebas donne alors, en ce qui concerne l'âge de la liquidation de pension et la durée des services, connaissance de ce qui se fait dans les villes de Marseille, Lille, Rennes, Saint-Quentin, Cambrai, Angers, Rouen, Valenciennes et Douai. Dans toutes ces villes ces limites sont plus reculées qu'à Roubaix, d'après les documents cités par M. Lebas.

M. le Maire continue en faisant valoir l'intérêt qu'ont les employés municipaux à s'associer nationalement pour faire aboutir leurs revendications. Il félicite le personnel municipal de Roubaix d'être, dès l'année dernière, entré dans cette voie. Et il compare alors avec les conditions du projet de Roubaix, les revendications de la Fédération Nationale.

La Fédération demande que les employés sédentaires soient assurés après 30 ans de services et 55 ans d'âge. A Roubaix, nous mettons 25 ans de services. Premier avantage.

Elle demande que la retraite soit calculée sur les cinq dernières années ; à Roubaix, nous mettons sur les trois dernières années. Second avantage.

Elle demande que la retraite soit augmentée d'1/60e. A Roubaix, nous mettons d'1/50e. Troisième avantage.

Nous ne prétendons pas reprendre ces avantages ; mais nous voulons cependant les faire valoir.

Quand on parle de cette question, il faut la voir sous le côté pratique. Quelle serait la situation si le projet était appliqué dans sa rigueur dès l'année prochaine. En 1914, 34 employés de Mairie, sergents de ville, employés d'octroi devraient être mis à la retraite. Pour cela il faudrait inscrire au budget 59.000 francs de dépenses supplémentaires, ce qui représente presque 3 centimes additionnels. Que le personnel désire cela, nous le comprenons ; c'est humain. Mais nous, nous devons songer à la question financière. Nous devons nous demander : aurons-nous assez d'argent ?

Si le jeu normal de ce projet continuait, en 1920, c'est au minimum 180.000 frs et peut-être même 210.000 francs qu'il faudrait.

Ces explications fournies, M. le maire met aux voix le projet, qui est adopté à l'unanimité.

L'ASSURANCE DU PAVILLON DE LA « GOUTTE DE LAIT »

Le Conseil homologue les avenants souscrits aux polices des Compagnies assurant les propriétés communales contre l'incendie, pour l'assurance du Pavillon de la « Goutte de lait ». L'augmentation est de 83.000 fr. de capital et 18 fr. 40 de prime annuelle.

La séance est levée à 10 heures.

LES INTEMPÉRIES EN FRANCE

INONDATIONS DANS LE MIDI

Montpellier, 28 février. — A la suite des pluies et de la fonte des neiges, l'Hérault a débordé, inondant les vastes plaines de Montagnac, de Pézenas et de Florensac.

A Béziers, l'Orb et ses affluents sont sortis de leur lit et ont inondé les vignes.

La route de Sérignan à Béziers est recouverte par les eaux et la circulation des tramways électriques est interrompue.

La Fête Fédérale de Gymnastique en 1913

M. POINCARÉ A VICHY

Paris, 28 février. — A une délégation venue l'inviter à présider, les 11 et 12 mai, à Vichy, la fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique, M. Poincaré a réservé son acceptation jusqu'à ce qu'il en ait entretenu le Conseil des ministres. Il est probable qu'il acceptera et qu'il s'y rendra avec MM. Briand, Etienne, Steeg et Besnard, également invités.

NOS ESCADRES

EXERCICES NAVALS

Cherbourg, 28 février. — L'escadre légère quittera Cherbourg lundi pour procéder à des exercices combinés avec les flottilles des torpilleurs et des sous-marins de Cherbourg, Dunkerque et Calais, et avec les contre-torpilleurs des escadrilles de la deuxième escadre. Ces exercices seront exécutés, dans le Pas-de-Calais, et dureront jusqu'au 14 mars.

A L'ÉLYSÉE

RECEPTIONS ET DINERS

Paris, 28 février. — Le président de la République a reçu, cet après-midi, avec le cérémonial d'usage le grand-duc Paul de Russie. Peu après, M. Poincaré est allé rendre sa visite au grand-duc.

Demain soir, le président de la République offrira un dîner aux ambassadeurs. Ce dîner sera suivi d'une réception exclusivement réservée aux membres du corps diplomatique, aux députés faisant partie de la commission des affaires extérieures, à l'Institut, et, détail à noter, aux membres de la presse spécialement chargés de la politique étrangère.

Enfin on annonce que M. Poincaré organise des déjeuners parlementaires. C'est le 7 mars, un vendredi, qu'aura lieu le premier, auquel sont invités un certain nombre de députés.

Un déraillement près de Montluçon

SIX BLESSÉS

Montluçon, 28 février. — L'express 84 a déraillé, ce matin, à l'entrée de la gare de Domérat, sur la ligne de Saint-Sulpice-Laurière, à Montluçon. Le tender, le fourgon, la voiture postale, et un wagon de 1re classe sont sortis des rails. Six agents des postes ont été blessés peu grièvement.

L'incendie de Saint-Sébastien

L'EXTENSION DU FLÉAU

St-Sébastien, 28 février. — L'incendie qui s'est déclaré, hier soir, au théâtre des Beaux-Arts, s'est propagé rapidement, en peu de temps. Sept maisons furent détruites, mais tout à coup, des étincelles, provenant de l'incendie du théâtre, allumèrent un autre brasier dans un quartier voisin. Un pompier a été grièvement blessé.

BLOC-NOTES

Pain blanc, Pain bis

Il va de soi que nous préférons le pain bien blanc, léger, savoureux, agréable au goût, au pain bis qui nous apparaît lourd, indigeste et peu appétissant. Mais voici que M. Monteuuis vient troubler notre digestion. Il nous dit que le pain blanc est une « triple hérésie hygiénique ». Il paraît que la « mouture hongroise à cylindres, qui en permet la fabrication, dénature, en effet, trois fois le blé : dans son énergie structurale, faisant de lui un aliment mort, dont les forces naturelles sont perdues ; dans sa composition chimique dont sont éliminés le gluten, matière azotée plus nécessaire que la viande à l'entretien et au renouvellement de nos tissus, et les manières minérales, notamment les phosphorées ; dans sa valeur digestive enfin, car le pain blanc est difficile à assimiler, provoque des fermentations gastriques, sans compter une dyspepsie spéciale, qui a reçu le nom caractéristique d'amidonimie. »

M. Monteuuis affirme que « les résultats de cette pratique si générale seraient donc désastreux. L'aliment sacré et éternel que tant de poètes ont chanté n'est plus qu'une nourriture sans vertu et nuisible. Il a perdu, nous dit-on, les « propriétés qui font l'incomparable valeur du blé et ont fait la valeur et les belles qualités du tempérament français. Le pain blanc fait la vie chère, provoque l'abus de la viande et des excitants artificiels, rend la tuberculose aussi contagieuse que meurtrière ; il est un des facteurs les plus importants de la phtisie, de l'appendicite et des affections des voies digestives. Bref, c'est un fléau familial, national et social. »

La conclusion est qu'il faut revenir au pain fabriqué avec des farines de meules, le seul naturel.

Mais M. Monteuuis prêche dans le désert. La mouture à cylindres et le pain blanc, c'est le progrès et nous en payons la rançon.

— ED. P.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, samedi 1er mars :

Soleil: lever, 6 h. 36; coucher, 5 h 32.
Lune: dernier quartier du 27; nouvelle le 8.
Aujourd'hui: St Aubin; demain: St Simplice.
Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies, de 8 h. à midi et de 3 à 8 h. (salle chauffée).
De 9 h. à 10 h. 1/2, Caisse d'épargne.
A 8 h. du soir, concert de l'Union des Sociétés Sportives au Théâtre-Hippodrome.

Tous vers l'effort

Le Comité de la Fédération pour le perfectionnement du tir nous adresse l'appel suivant :

« Une France diminuée, une France exposée à des défis ou à des humiliations, ne serait plus la France. Ce serait commettre un crime contre la civilisation que de laisser déchoir notre pays, au milieu de tant de nations qui développent sans cesse leurs forces militaires. »

Ces éloquentes paroles prononcées dans le message du premier magistrat de notre Patrie, M. le Président de la République, ont été droit au cœur de tous les Français, dans les circonstances actuelles, où de l'autre côté de la frontière on cherche à réduire la France au deuxième rang des nations.

Halte là ! pas encore, jamais même ; vous devez ignorer ce qu'est le peuple français ; il vous répondra par un nouvel effort pour assurer l'intégrité de son territoire.

Nous ne nous sommes pas adressés en vain aux anciens soldats et aux jeunes gens, ils sont venus encore plus nombreux s'inscrire, dimanche dernier : ils comprennent la grande utilité du tir et l'absolue nécessité d'être bon tireur.

Dimanche prochain, 2 mars, à la Chambre de commerce, 2, rue du Château, M. E. Carbonnelle, président des Anciens Militaires de l'armée de mer, se tiendra à la disposition, de 10 heures à 12 heures :

1° Des anciens militaires, sans distinction d'âge, ne faisant partie d'aucun groupement;

2° De ceux qui pour une cause ou une autre n'ont pas été soldats ;

3° Des jeunes gens appelés sous les drapeaux en 1913 et 1914, et ne faisant partie d'aucune société de préparation militaire, ni de gymnastique. Ces jeunes gens ont grand intérêt à venir se grouper à la Fédération pour apprendre à tirer.

Les bons tireurs au régiment sont très bien vus de leurs officiers. Ceux qui n'ont pas encore tiré à l'arme de guerre, recevront l'instruction préparatoire du tir.

Tous tireurs, pour 1 fr. 50 par an, qui sera perçu, lors de la remise de la carte.

En un mot, c'est l'effort de tous que nous demandons dans l'intérêt de la Patrie.

LE COMITÉ.

Les radiations sur les listes électorales

M. DE RENTY, JUGE DE PAIX, CONFIRME, EN CE QUI CONCERNE LES FRÈRES DES ECOLES CHRETIENNES, DE LA RUE DE LANNOY ET DE LA RUE BOURDALOUE, LES DECISIONS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Nous avons dit que la commission municipale de jugement opérant pour la première fois cette année, depuis l'avènement de la municipalité socialiste avait prononcé la radiation d'un nombre assez important d'électeurs jusqualors inscrits à Roubaix, notamment un certain nombre de Frères des Ecoles Chrétiennes qui se sont vus contraints de quitter notre ville après le vote et l'application de la loi sur les congrégations.

La Commission, dans ses motifs, déclarait que l'inscription de ces électeurs était acquise jadis à Roubaix parce qu'ils étaient professeurs dans cette ville et y avaient par conséquent leur principal établissement ; mais qu'actuellement ils n'y ont plus leur domicile, l'intention à ce sujet n'étant pas suffisante.

Me Cléty avait, au cours de l'audience de justice de paix du 19 février, combattu l'argument de la Commission au sujet du domicile, en démontrant que le domicile « acquis » (termes mêmes employés par elle) reste acquis tant qu'une manifestation d'intention contraire n'a pas été faite.

Dans un cas absolument identique, la Cour de Cassation a donné droit aux réclamants.

Pour ceux des Frères des Ecoles Chrétiennes qui ne sont pas nés à Roubaix, la Commission municipale a fait une distinction entre le domicile d'origine et le domicile réel acquis. Me Cléty n'avait pas eu de peine à démontrer que cette distinction ne reposait absolument sur rien.

M. de Renty, juge de paix, a confirmé, dans un jugement rendu vendredi, la décision de la commission municipale.

Le jugement maintient la radiation des Frères des Ecoles Chrétiennes de la rue de Lannoy et de la rue Bourdaloue, qui étaient inscrits sur les listes électorales de Roubaix au moment où leur établissement a été fermé. Le jugement dit en substance que les Frères n'ont été que « résident » et n'ont pas acquis de domicile à Roubaix ; qu'ils ne remplissent plus les conditions de résidence et qu'en conséquence, les Frères des Ecoles Chrétiennes ne peuvent plus être maintenus sur les listes électorales de Roubaix.

Nous croyons savoir que ce jugement sera porté devant la Cour de Cassation qui statuera.

Mgr Delamaire au Dispensaire-Ecole de la Croix-Rouge

Monseigneur Delamaire, archevêque de Cambrai, accompagné de M. le chanoine Ponceaud, vicaire général, de Mgr Berteaux, archiprêtre de Saint-Martin, de M. l'abbé Coquériaux, doyen de Sainte-Elisabeth, et de M. l'abbé Bègne, a visité jeudi après-midi, le Dispensaire-Ecole de la Croix-Rouge, 92, rue des Longues-Haies.

Reçu par Mme Droulers-Prouvost, présidente, entourée du Comité et des infirmières, Mgr l'Archevêque, après avoir entendu la lecture du rapport de l'Œuvre depuis sa fondation, a bien voulu exprimer tout l'intérêt qu'il lui porte, et son désir de la voir soutenue dans son développement, par les autres œuvres en général, et surtout par la grande association de la Ligue Patriotique des Françaises.

Mgr Delamaire prodigua ensuite ses encouragements et ses félicitations aux infirmières et aux docteurs, représentés par M. le docteur Degandt, puis il visita les différentes salles de stérilisation et de consultations, et enfin assista aux pansements que firent devant lui les infirmières, aux malades présents. Mgr l'Archevêque termina en exprimant de nouveau toute sa sympathie pour l'œuvre du Dispensaire et en donnant à tous sa bénédiction.

Pour la liberté d'enseignement

Une lettre
de l'Association des Familles de Roubaix
à M. Groussau

L'Association des Familles de Roubaix vient d'adresser la lettre suivante à M. Groussau, qui s'est toujours trouvé au Parlement au premier rang des défenseurs de la liberté d'enseignement et de la justice scolaire :

Monsieur Groussau, député du Nord

Monsieur le Député,

Dans quelques jours, vous serez encore sur la brèche, défendant vaillamment les droits de nos enfants. Veuillez croire, Monsieur le Député, que tous les hommes de France, qui ont quelque peu le sentiment de la justice, sont avec vous. Tous, comme vous, sont convaincus que tôt ou tard le droit et l'équité l'emporteront sur la haine et l'esprit de parti. L'Association des Pères de Famille de Roubaix et de ses cantons, applaudissant à votre vaillance, vous prie de croire à leurs très respectueuses mais très vives sympathies.

TOTAIN, *président.*

LES FUNÉRAILLES
de Mmes Vves Bayart-Dubar et Flipo-Dubar

Vendredi matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, les funérailles de Mmes Vves Henri Bayart-Dubar et Charles Flipo-Dubar, décédées lundi à Bruxelles (Jette-Saint-Pierre), dans les circonstances tragiques que nous avons relatées.

Mme Vve Bayart habitait à Roubaix et Mme Vve Flipo, à Tourcoing, mais leurs familles avaient voulu que les deux sœurs, unies dans la mort par un terrible accident, fussent aussi unies dans une même cérémonie funèbre.

La levée des corps a été faite au domicile de Mme Bayart, 118, boulevard d'Armentières, par M. l'abbé Bayart, curé de la paroisse Saint-Joseph.

La considération et la sympathie dont les deux défuntes, qui passèrent leur vie à faire le bien, étaient entourées et les douloureuses circonstances de leur mort avaient amené à la cérémonie des funérailles une assistance considérable et émue.

Devant les corbillards marchaient en rangs serrés, l'Association des Mères Chrétiennes et du Tiers-Ordre, dont faisaient partie les défuntes.

Le deuil était conduit par les fils de Mmes Henri Bayart et M. Charles Flipo, qu'accompagnaient Mgr Margerin, recteur des Facultés Catholiques de Lille, et Mgr Fichaux, ancien aumônier à Lille, suivis des membres de la famille.

M. le comte de Montalembert, ancien député du Nord, maire d'Annappes, empêché par un devoir de famille, d'assister aux funérailles, s'était fait excuser auprès de M. l'abbé Flipo, curé d'Annappes.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Bayart, curé de la paroisse.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps de Mme Henri Bayart, a été conduit au cimetière de Roubaix ; celui de sa sœur, Mme Charles Flipo, a été transporté au cimetière de Tourcoing.

AU CERCLE POLYGLOTTE

CONFERENCE ALLEMANDE SUR « LES VOSGES ET L'ALSACE »

La réunion de vendredi a été pour la section allemande du Cercle Polyglotte, une des plus attrayantes de la saison. Le choix d'un sujet est toujours d'une grande importance pour le succès d'une causerie. Le conférencier d'hier, M. Antoine Bruno Braun a été particulièrement heureux en parlant des Vosges et de l'Alsace, son pays d'origine, dont il a célébré avec âme les principales beautés des Vosges Françaises, il a parlé de quelques sites qui jouissent de la plus grande célébrité : Saint-Dié, la vallée de la Meuse et le Ballon d'Alsace. Puis, passant en Alsace, il a détaillé les beautés de Mulhouse, Gebéviller, Colmar, Schlettstadt où se trouvent des ruines très curieuses que l'empereur a transformées en château, Strasbourg la patrie de Kléber.

Ses descriptions très judicieuses au point de vue de l'art dans les monuments ont été suivies avec intérêt et ses observations sur les habitants et en particulier sur les Alsaciennes ont été fort appréciées.

Disons enfin que la conférence était accompagnée d'une magnifique série de vues qui en ont augmenté l'attrait et que la pureté de prononciation de M. Antoine-Bruno Braun jointe à la forme soignée de sa causerie lui ont valu d'unanimes applaudissements.

LA MI-CARÊME

LA PHILHARMONIE DU FRESNOY

On nous prie de dire que la Philharmonie du Fresnoy, qui prendra part, au mois d'août prochain, au concours international de Nogent-sur-Marne, et renouvellera, d'ici quelques mois, ses uniformes, délèguera un groupe important de musiciens coquettement costumés pour parcourir les principales artères de la ville, accompagné de quêteurs et de quêteuses autorisés par l'Administration municipale, en vue de couvrir ces dépenses.

LA MI-CARÊME ET LES DÉBITS DE BOISSONS

La Mairie nous communique la note suivante :

Les débits de boissons pourront rester ouverts pendant la nuit du 2 au 3 mars. Les débits régulièrement autorisés pourront faire jouer de la musique dans leurs établissements jusqu'à une heure du matin.

Les Voleurs au Soupirail

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, vers onze heures, les agents de police J.-B. Carrette et Ghesquière, du 1er arrondissement, passaient en patrouille rue Jacquard. Ils aperçurent, à la lueur d'un bec de gaz, trois individus suspects qui se cachaient à l'angle de la dite rue et de la rue de Toulouse. A la vue des uniformes des policiers, les trois hommes s'empressèrent de prendre la fuite. Une chasse à l'homme fut donnée aux trois fuyards, rues de Toulouse et de la Chaussée, mais elle ne donna aucun résultat.

Revenant à l'angle des rues Jacquard et de Toulouse, les agents constatèrent que les malfaiteurs avaient descellé le soupirail de la cave de l'épicerie tenue par M. Arthur Pattyn.

Le commerçant fut réveillé. Il inspecta la cave et, après examen, constata qu'on ne lui avait rien enlevé.

M. Guiraud, commissaire de police, saisi d'une plainte, a ouvert une enquête.

LE COLONEL DU 33e RÉGIMENT D'INFANTERIE A ROUBAIX. — L'Ecole de Tir et d'Instruction militaire de la Fédération des écoles publiques de Roubaix aura, dimanche prochain, 2 mars, l'honneur de recevoir la visite de M. le colonel Pétain, commandant le 33e régiment d'infanterie à Arras. Le nom du colonel Pétain, hier encore professeur à l'Ecole Supérieure de guerre, est très connu de tous les milieux militaires et particulièrement des officiers de nos états-majors.

C'est la réputation très légitimement acquise par l'œuvre de préparation militaire dans notre cité, qui a amené M. le colonel Pétain à lui rendre cette visite dont elle a lieu de se féliciter.

MORT de M. AUGUSTE VANOUTRYVE. — Vendredi matin, est décédé, à Roubaix, à l'âge de 54 ans, M. Auguste Vanoutryve-Masurel, manufacturier.

M. Auguste Vanoutryve dirigeait, depuis la mort de M. Félix Vanoutryve, son père, survenue l'année dernière, les importantes fabriques de tapis et d'étoffes d'ameublement fondées par ce dernier. Il avait hérité des belles qualités industrielles de son père, à l'école duquel il avait été formé. Sa mort prématurée causera de vifs regrets.

Nous présentons à la famille de M. Auguste Vanoutryve, l'expression de nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS AUX POMPIERS. — MM. Alphonse Vernier et fils, industriels, rue du Pays, dont une partie des établissements ont été incendiés dimanche, ont adressé une lettre de remerciements, à M. Meudet, capitaine commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, pour la promptitude apportée dans l'organisation des secours. Ils ont ajouté à leur lettre une somme de deux cents francs pour la caisse de retraite du corps.

ORCHESTRIONS ELECTRIQUES. — Instrument spéciaux pour Skatings, Cinéma, Salles de danse, etc. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél 2112. 953-8

LA MÉDAILLE DE 1870-71 a été remise à MM. Pierre Westelynck, demeurant rue Beaumarchais, 1, et à M. Emile Calonne, demeurant rue Cugnot.

LAYETTES A la Ville de Roubaix, 33bis, rue Lannoy. Cde spécialité. Prix sans concurr. 986-1

LES CRÈCHES MUNICIPALES. — A l'occasion de la Mi-Carême les Crèches municipales seront fermées au public lundi prochain.

FABRIQUE ET MAGASINS DE MOBILIER Reproduction d'ancien. Intérieurs modernes. Paul Facq-Hilst, 10, rue Royale, Lille. 1358-1

UN BANQUET AU SYNDICAT INDEPENDANT. — Nous recevons la communication suivante :

La Fédération des Syndicats indépendants de Roubaix et de ses Cantons a offert, au siège du syndicat, rue Pellart, 98, un banquet à son président d'honneur, M. Victor Vermesse, directeur du journal *La Paix Sociale*. Un très grand nombre d'ouvriers avaient répondu à l'appel de la Fédération.

Le repas fut des plus cordial. Au dessert, M. Delcroix, président du Syndicat de Roubaix, prend la parole ; il rappelle l'œuvre entreprise par M. Vermesse. « Ces syndicats indépendants qui existent un peu partout dans le Nord, c'est à M. Vermesse, dit-il, que nous en devons la création. »

Pour donner à leur président d'honneur, un gage de sympathie et de confiance, les syndiqués indépendants se sont cotisés pour l'achat d'un bronze, symbolisant « La Paix et le Travail ».

« C'est Delcroix qui, au nom de la Fédération, le remet à M. Vermesse. Ce dernier se lève, ému, et remercie en excellents termes, les ouvriers pour l'intention délicate dont il est l'objet. Puis il trace le programme du syndicat indépendant.

L'orateur est chaleureusement applaudi par l'assemblée qui lui fait une enthousiaste ovation.

Le banquet se termine par des chansons.

DIABETE OU ALBUMINURIE, MALADIES URINAIRES, REINS, VESSIE, MATRICE, HEMORROIDES, écoulements récents et anciens des deux sexes, prostatites, rétrécissements, pertes séminales doul. et envies fréq. d'uriner, etc. Guér. compl., rapide et sans rechute des cas les plus anciens et graves, sans se déplacer, par produits composés de plantes étrangères. Dem. à l'inventeur même, docteur Damman, rue du Trône, Bruxelles, sa broch. n° 10, grat. et intéressante pour tous. (Ind. la maladie, s. v. p.). 47409

LA FRAUDE DE L'ALCOOL. — Un non-lieu après transaction. — Charles Rooseboom, ouvrier peigneur, demeurant rue des Longues. Haies, 197, qui fut arrêté rue Sainte-Elisabeth le 19 février dernier, porteur de trois récipients remplis d'alcool, a été mis en liberté sur une ordonnance de non-lieu de M. Delalé, juge d'instruction, après une transaction avec l'administration des Contributions indirectes.

PROFITEZ des prix avantageux des beurres de la Laiterie des Halles, 51, rue Pierre-Motte. Beurres de Normandie 1.55, Avesnes 1.80, des Flandres 1.90 le 1/2 kil. 47466d

UNE FILLETTE BLESSÉE D'UN COUP DE PISTOLET. — L'instruction. — L'état de la blessée. — Le 22 janvier dernier, un apprenti nommé Godaert, âgé de 15 ans, demeurant rue des Palmiers, au Pile, qui jouait dans la rue avec un pistolet, blessa une jeune bâcleuse, Blanche Fiévet, 13 ans, demeurant rue Bernard, à Roubaix. Atteinte à la cuisse, la fillette fut admise à l'hôpital de la Fraternité. Le projectile qui s'était logé sous le fémur, n'ayant pu être extrait, une opération sérieuse fut décidée, pour vendredi après-midi. Cette intervention chirurgicale présentant quelquel danger, M. Gobert, juge d'instruction, s'est rendu, vendredi matin, à l'hôpital, afin de faire préciser par l'enfant, les circonstances dans lesquelles elle fut blessée.

Blanche Fiévet a raconté qu'une première fois, Godaert l'avait visé, mais qu'un de ses camarades, Fernand Beaufort, qui se trouvait près de lui, l'avait contraint à tirer yers la terre. Quelques instants plus tard, après une course faite dans le quartier, elle se retrouva face à face avec Godaert qui, cette fois, tira dans sa direction pour lui faire peur et la blessa.

CETTE SEMAINE « Aux Sœurs de Charité », 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Blouses toile de laine, bande, impression, article nouveau **4.95.** Blouses paillette tout soie, dépassant et boutons fantaisie toutes teintés. Prix extraordinaire **6.75** 47436

UN VOL DE LINGE. — Mme Robertine Weayenberghe, demeurant rue de France, cour Ketelers, a constaté jeudi soir, vers six heures, qu'une cuve placée sous les fenêtres de sa maison et contenant du linge pour une valeur de 50 francs avait été enlevée par des malfaiteurs.

Plainte a été déposée à M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement.

L'ELIXIR des SŒURS de CHARITE guérit les maladies de poitrine, provenant presque touj. d'un affaiblissement général. 1510-9

TAMPONNEMENT DE DEUX TRAMWAYS. — Un accident qui n'a heureusement entraîné que des dégâts matériels s'est produit, rue de Lannoy, vendredi après-midi, vers deux heures dix. Deux tramways, dont l'un entrait et l'autre sortait du garage existant à l'angle des rues de Lannoy et des Longues-Haies, se sont tamponnés. Le choc eut pour résultat d'endommager l'avant des deux véhicules. Les voyageurs ont ressenti une assez forte secousse, mais aucun d'eux n'a été blessé.

TOUT CE QUI CONCERNE LA TOILETTE DE 1re COMMUNION est mis en vente maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue, à Roubaix. Chemises, pantalons, jupons, robes de dessous, mouchoirs, toute la lingerie. Robes garnies depuis 3.95. Ceintures depuis 1,25. Bonnets depuis 1,25. Bas, gants, aumônières. Chemises pour garçonnets, brassards depuis 0,75. — **EXECUTION DE TOUS LES UNIFORMES, ATELIERS SPECIAUX POUR LA LINGERIE.** 47055

GRAND-THEATRE. — Les cartes portant les numéros 1501 à 1600 délivrées par la Mairie, sont valables pour assister gratuitement à la représentation : « Le Comte de Luxembourg », qui aura lieu dimanche 2 mars, et celles portant les numéros 1601 à 1700 pour la représentation de « Mignon » qui aura lieu le lendemain en matinée. Ne seront pas valables pour ces représentations les cartes délivrées précédemment et non utilisées.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort dans sa 31e année de M. Georges Vandeerstraeten, décédé à Lyon, le 25 février. Funérailles lundi 3 mars, à 9 heures, église Sainte-Elisabeth. Réunion à l'église à 8 h. 3/4. 47458d

ENTERREMENTS DU SAMEDI 1er MARS 1913. — M. Clovis Bonnel, 9 heures, église St-François-d'Assise. — M. J.-B. Gosse, 8 h. 1/2, église Sainte-Elisabeth.

CROIX

Une réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Croix s'est réuni, vendredi soir, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Telliez, maire.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier dernier est adopté.

Personnel enseignant. — Lecture est donnée d'un vote du Conseil général, concernant l'augmentation des indemnités de résidence aux membres du corps enseignant.

Le rapporteur de cette question expose au Conseil que la ville paie actuellement 7.100 francs et bien que les nouvelles dispositions votées par le Conseil général porteraient les crédits à 12.800 fr., il prie le Conseil de donner un avis favorable, et demande que le gouvernement prenne à sa charge le supplément de dépenses.

M. le Maire expose qu'un règlement dictant les indemnités facultatives accordées aux instituteurs pour le logement est en vigueur depuis le 28 novembre 1887. Quelques instituteurs voudraient qu'une modification soit apportée à ce règlement et réclament pour eux l'application exacte de la loi réglant le taux des indemnités.

Sur la proposition de la Commission des finances, le Conseil décide, dans le cas où les demandeurs exigeraient l'application de ce règlement, d'en voter un nouveau, qui annulerait celui de 1887.

Plaques indicatrices des rues. — Le Conseil donne un avis favorable à l'installation des plaques en émail pour les noms des rues ainsi que pour le numérotage des maisons.

Pavage des rues Dupleix et Hugo. — Les propriétaires des rues Dupleix et Hugo, sollicitent, de la ville, le pavage de ces deux rues, et offrent sa participation dans les frais d'aqueduc qu'occasionneraient ces travaux. Le Conseil rejette cette demande en faisant remarquer que les finances de la ville ne le permettent pas.

Voirie. — Une somme de 405 fr. 55 est votée en faveur de M. J.-B. Decottignies, pour l'indemnité d'une parcelle de terrain qu'il a cédée à la ville pour cause d'alignement rue des Ogiers.

M. Leclercq-Delsoutre refuse de payer à la ville une somme de 9.285 fr. pour 619 mètres 09 de terrain, qu'il dit avoir achetés à M. Holden et non à la commune.

Cette parcelle de terrain située rue de la Gare, dit M. le Maire, est bien à la commune ; je prie le Conseil de bien vouloir autoriser l'administration d'ester en justice, pour qu'aussitôt qu'une solution sera intervenue, M. Leclercq-Delsoutre puisse se retourner devant le vendeur.

Voies ferrées. — Le Conseil avait décidé que la Société des Machines Agricoles paierait à la ville une somme de 2.558 fr. par an, pour l'installation des voies ferrées qu'elle avait fait construire rues de la Gare et du Noir-Bonnet.

La société, trouvant cette somme par trop élevée, avait soumis une réclamation à M. le Préfet, qui reconnut la chose faite.

Le Conseil se rangeant à l'avis de M. le Préfet du Nord, décide que la redevance annuelle sera de 900 francs.

— Le Conseil décide en outre que la Société des Embranchements, paiera à la ville 1.200 francs pour la voie qu'elle